

Commune de Châteauneuf Val Saint Donat
Alpes de Haute Provence
Compte rendu conseil municipal du 28 juillet 2020

Présents : Frédéric DRAC, Simon ESTUBIER, Cathy PERARD, Patrice BARTOLUCCI, Pascal DUVET, GAILLAND Marie-Cornélie, Thierry FREUDO, Paul TCHERTCHIAN, Christine PAU, Donatien CONGY, Bernard DEFIEZ, Adeline FIGUIERE.

Absents représentés : Elodie BUSLIG représentée par Christine PAU.

Absents : Sylvie VINAY

Secrétaire de séance : Donatien CONGY

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20h15 par Frédéric DRAC, Maire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **10 juillet 2020** : à l'unanimité.

1/ Proposition d'acquisition de parcelles pour la STEP :

Afin d'éviter à la STEP d'être submergée par les eaux en cas de gros orage, il est proposé d'acquérir auprès de Mme Hélène GIANNINI, deux parcelles de terrain cadastrées B590 et B591 pour une superficie totale de 49a et 75ca afin de dévier ces eaux parasites. Le prix d'achat du M2 est fixé d'un commun accord à 0,55 euro. Les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.
Vote à l'unanimité.

2/ Lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et valant déclaration d'intention au titre du code de l'environnement :

Dans le cadre du projet d'extension du parc photovoltaïque d'une superficie de 8ha 50a (8500m²) il convient de mettre en compatibilité le PLU actuel. Cette délibération permet d'engager la déclaration de projet emportant en mise compatibilité du PLU de la commune pour le projet d'extension du parc photovoltaïques des Marines, et de dire qu'elle vaut déclaration d'intention et ouvre un droit à l'initiative.
Vote à l'unanimité.

3/ Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Il est proposé par la commune, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en vertu de la loi du 2 juillet 96. Cette fondation apporte une aide aux collectivités territoriales pour la restauration du patrimoine local. La cotisation annuelle pour les villes de 500 à 1000 habitants est de 75 euros.
Vote à l'unanimité.

4/ Demande de subvention Agence de l'Eau – mise en place d'une chloration gazeuse à la source du Thoron.

Le système de traitement de l'eau de la source du thoron est HS depuis 2016 ce qui fait que cette eau n'est plus utilisée et perdue pour le circuit d'eau potable. Afin de rendre à nouveau cette eau consommable et l'envoyer dans le réseau communal, Il est envisagé de mettre en place un traitement par chloration gazeuse qui aura pour avantage d'éviter la fixation du calcaire. Coût total de l'opération 13561 euros. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'agence de l'eau.
Vote à l'unanimité.

5/ Vote du budget primitif général M.14/ 2020.

Section fonctionnement : Dépenses : 491.222,79
Recettes : 567.472,85

Section investissement : Dépenses : 135.443,31
Recettes : 170.008,24

Le budget est voté à l'unanimité.

6/ Vote du budget annexe eau et assainissement 2020.

Section fonctionnement : Dépenses : 182.541,98
Recettes : 182.541,18

Section investissement : Dépenses : 165.663,16
Recettes : 165.663,16

Le budget est voté à l'unanimité.

7/ Reprise de provision budget général (rajout ordre du jour)

Sur proposition de madame la trésorière, proposition de reprise de la provision d'un montant de 1563.86 à l'article 7817 pour l'année 2020. Une provision de ce montant avait été constituée en 2019 suite à la procédure de recouvrement effectuée par la trésorerie concernant la dette laissée par M. Cognard ancien gérant du bar.

Questions diverses :

Paul TCHERTCHIAN demande où en est le projet d'achat de la remise MARTINET.
Une visite de terrain a été faite avec les adjoints et la commune se positionne sur l'achat de cette remise.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Maire,
Frédéric DRAC

